

LA REGLEMENTATION RE 2020



Public concerné

Chefs d'entreprises et salariés d'entreprises ou acteurs de la construction

Objectif opérationnel

- Connaître la RE 2020 qui sera applicable aux bâtiments dont le dépôt de permis de construire sera postérieur au 01/01/2022

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les objectifs de la RE 2020
- Connaître les modalités d'application des réglementations thermiques dans le bâtiment
- Connaître les indicateurs et contributeurs environnementaux

Qualification intervenant

- Formateur expérimenté agréé ICERT et CERTIBAT titulaire d'un Master 2 Mention Mécanique, Spécialité énergétique et Développement

Modalités et délais d'accès

- Sessions préprogrammées entre 1 à 3 mois avant la date de démarrage. Calendrier sur demande auprès de votre contact départemental CF2P
- Possibilités d'entrées/sorties permanentes en formation intra sur mesure à la demande.

Mode présentiel

Session de 2 à 15 stagiaires



Durée

14 heures (2 jours)



Prérequis

- Maîtrise de la langue française (à l'oral et à l'écrit)
- Connaissance de la terminologie des éléments de construction



Contenu de la formation

A : Objectifs réglementaires

- Rappel du contexte énergétique et environnemental
- Le cadre réglementaire actuel
- La réglementation RE 2020

B : Les contraintes et solutions

- Les contributeurs
- Les indicateurs
- La méthode d'évaluation et les seuils
- Les outils d'évaluation
- Exemple comparatif sur des produits de construction



Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés théoriques
 - Etudes de cas
- Remise de documents

Méthodes d'évaluation

- Feuille d'emargement collective
- Attestation de réalisation individuelle de formation



Accessibilité

Nous accueillons sur demande au cas par cas les personnes en situation de handicap



Tarifs

Fourchette de 231€ à 343 € nets de taxes par jour de formation et par stagiaire